

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN**, à 19h00, au sous-sol du centre communautaire et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents** :

M. Serge Marquis	Mme Sonia Rivard
M. Luc Adam (téléphone)	Mme Francine Lehouiller

Étaient absents :

M. Claude Bourque	Mme Valérie Bruneau
-------------------	---------------------

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.trés. est aussi présente.

2- **LECTURE + ACCEPTATION DE L'AVIS CONVOCATION**

1. Présences
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation
3. Dossier – 401, avenue Royer
4. Service internet
5. Levée de la séance.

R21-07-106 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Dossier – 401, avenue Royer

R21-07-107 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise la Dir. Gén. / Sec.-trés. à faire appel aux services juridiques de la fédération québécoise des municipalités dans le but de respecter les procédures légales pour le traitement du dossier concernant le 401, avenue Royer.

Adopté.

Service internet – Société d'histoire et d'archéologie

R21-07-108 Il est proposé par monsieur Luc Adam, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte de réactiver le mot de passe pour la Société d'histoire et d'archéologie afin qu'ils puissent utiliser les équipements reliés au service internet;

QUE, le conseil municipal de Gallichan est conscient du risque d'hameçonnage;

QUE, l'étudiante, Chloé Adam et la personne responsable, madame Valérie Larochelle de la Société d'histoire et d'archéologie sont entièrement responsables du mot de passe et ne doivent le divulguer à qui que ce soit et qu'un document soit signé à cet effet;

Le 13 juillet 2021

QUE, le mot de passe sera désactivé lorsque les activités de la Société d'histoire et d'archéologie seront terminés en août prochain.

Adopté.

R21-07-109

Levée de la séance

La séance est levée à 19h55 sur une proposition de madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén./Sec.-très.